



Menthonnex-en-Bornes

Bulletin d'information

Mars 2015

TRAVAUX



AMÉNAGEMENT DE LA RD27

PÉRI-SCOLAIRE



NOUVELLE CANTINE

ENVIRONNEMENT



NOUVEAUX CONTAINERS

ASSOCIATIONS



LES P'TIOUS BORNAINS
REÇOIVENT LE PÈRE NOËL

Menthonnex au Temps Présent

www.menthonnex-en-bornes.fr

Par Guy Demolis, maire de Menthonnex en Bornes



L'année 2015 risque d'être décisive pour l'avenir de nos collectivités locales du fait de l'évolution du droit du sol et de l'organisation territoriale.

En ce qui concerne le **droit du sol** et suite à l'évolution des règles d'urbanisme et à l'approbation du schéma de cohérence territorial de la région annécienne auquel nous sommes soumis, il va falloir faire évoluer notre document d'urbanisme par l'élaboration d'un PLU intercommunal.

Concernant la **réforme territoriale**, l'Etat a l'ambition de réaliser 50 milliards d'économie sur les trois prochaines années, notamment en modifiant l'organisation administrative du territoire, en diminuant le nombre des régions ainsi qu'à terme, en supprimant les départements et en mettant en place une intercommunalité à taille beaucoup plus importante que celle d'aujourd'hui, favorisant l'émergence de communautés d'agglomérations, voire de métropoles. Et puis, cerise sur le gâteau, en encourageant pour ne pas dire en contraignant les communes à fusionner en « communes nouvelles » ; certains rêvent déjà que le périmètre de notre communauté de communes se transforme en commune...

Depuis 31 ans que je suis élu, j'ai acquis la certitude qu'il ne faut pas éloigner la gestion locale des lieux de vie et que contrairement aux effets escomptés nous risquons plutôt d'accroître les coûts de fonctionnement et les impôts locaux, sans parler de la paralysie des investissements dans nos villages !

Mais comme je suis de nature optimiste et de culture mutualiste, je pense que le bon sens reprendra vite le dessus.

Concernant **notre commune en 2015**, nous allons continuer comme par le passé à maîtriser au mieux nos dépenses de fonctionnement et à promouvoir un développement durable de notre village. De nombreuses réalisations sont en cours comme le recalibrage de la voirie départementale, les constructions d'une cantine scolaire et d'une résidence de 14 logements à loyers modérés, la réfection de notre voirie communale et la modernisation de nos réseaux. Nous espérons également pouvoir convaincre ERDF ainsi que les opérateurs de téléphonie mobile et les fournisseurs d'accès internet d'améliorer leurs réseaux.

Bref, des défis importants dans un contexte financier qui se durcit et une mentalité rurale (*) qui se développe...

Bien cordialement,

(*) Rurbanisation : Vouloir vivre à la campagne avec les mêmes prestations qu'en ville, les avantages sans les inconvénients.

SOMMAIRE

VIE DU VILLAGE P. 3 à 9

VIE MUNICIPALE P. 10 à 12

TRAVAUX P. 13

URBANISME P. 14 à 16

VIE PÉRISCOLAIRE P. 17

AU TEMPS PASSÉ P. 18 à 20

VIE ASSOCIATIVE P. 21 à 23

ENVIRONNEMENT P. 24 à 25

VIE ÉCONOMIQUE P. 26 à 28

LOISIRS P. 29

VIE PRATIQUE P. 30 à 32

INFOS PRATIQUES P. 33 à 35

BULLETIN D'INFORMATION MARS 2015



Bulletin d'information Mars 2015

Publication de la mairie de Menthonnex-en-Bornes

Directeur de la publication : Guy Démolis

Mise en page : Sandrine BOCHET

Imprimé en Haute-Savoie à 600 exemplaires

Retrouvez les comptes-rendus du Conseil Municipal et les infos communales sur le site internet du village :

www.menthonnex-en-bornes.fr

Envoyez vos informations à

communication@menthonnex-en-bornes.fr

JANVIER

- Sorties de ski organisées par l'ACSB et le Comité des Fêtes.
- Multiples activités à la salle polyvalente pour toute l'année (gymnastique, danse, harmonica, rock, Chœur des Bornes, théâtre, etc).
- Concours de belote du Comité des Fêtes.
- Vœux du Maire à la salle polyvalente.



Vœux du maire

FÉVRIER

- Naissance de Leila Fonck.
- Décès à l'âge de 92 ans de Madeleine Demolis.
- Installation des containers à ordures ménagères et tri sélectif au Chef-Lieu, place du village et plate-forme du Creux Trosset et des Margolliets.
- Vandalisme des vitres de l'église.



Containers Chez Trosset

MARS

- Naissance d'Elisabetta Gabbi, Mahelan Duret et Tobias Lespect.
- Élections municipales.
- Installation de la municipalité par Guy Demolis pour son 5^{ème} mandat.



Le conseil municipal

AVRIL

- Naissance d'Appoline Vandenbussche et d'Anaë Jeanningros.
- Élection à la CCPC de Jean Michel Combet (maire de Cercier) en tant que président et Bernard Saillant élu vice-président chargé du scolaire.
- Installation du container à vêtements au Chef-Lieu.
- Mise à jour importante du livre « Historique de la commune de Menthonnex » disponible en mairie.
- Loto du Club des Bornains du 3^{ème}.



Loto du Club des Bornains

MAI

- Plantation de cerisiers du Japon au cimetière, à la Croix des Bornes et à l'agorespace.
- Installation d'un défibrillateur sur la place du village.
- Découverte d'un obus lors du terrassement du chantier du « Coteau de Menthonay ».
- Elections européennes.



Cerisier du Japon à l'agorespace

JUIN

- Naissances de Morgane Denat et Sacha Perreton-Meifredy.
- Mariage de Nathalie Jean et Didier Gurtner.
- Décès tragique à l'âge de 14 ans de Marielle Cana.
- Journée portes ouvertes des P'tious-Bornains (assistantes maternelles de Menthonnex).
- Rallye des Bornes.
- Rassemblement de la famille Menthonnex sur la terre de leurs ancêtres.
- Fête des écoles.



Fête des écoles

JUILLET

- Naissance de Thibaut Ruiz.
- Mariage de Delphine David et Sébastien Paccard.
- Noces de platine (70 ans de mariage) de Renée et Henri Chovelon.
- Décès de Jean Gal à l'âge de 81 ans.
- Pose de la 1^{ère} pierre du « Coteau de Menthonay » en présence de M. le Préfet de la Haute-Savoie.
- Cycloportive « La Salève Bornes Glières ».
- Assemblée d'Asters Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie avec les municipalités des Bornes.
- Ouverture du « Bistrot des Bornes » au Chef-Lieu du village.



Pose de la 1^{ère} pierre du « Coteau de Menthonay »

AOÛT

- Mariage de Coralie Gernez et David Berthet ainsi que Patricia Chaffard et Cédric Vindret.
- Fête au village organisée par le comité des fêtes « Lou Menthnalis ».
- Sonnerie du Tocsin aux cloches du village en mémoire de la mobilisation du 1^{er} août 1914.



Fête au village

SEPTEMBRE

- Naissance de Louison Boselli.
- Mariage de Vanessa Mas et Marc Richard.
- Concert du Chœur des Bornes en compagnie de L'Écho des Alpes.
- Aménagement paysager du carrefour du Rond-Point des Petits-Pierres.
- Regoudronnage de la voirie de Chez les Maîtres.
- Élections sénatoriales (Guy Demolis, Bernard Saillant et Serge Chamot sont désignés grands électeurs pour prendre part au scrutin).
- Début des cours de cuisine mensuels du chef Antony Laboubé à la salle polyvalente.



Concert du Choeur des Bornes et de l'Écho des Alpes

OCTOBRE

- Décès de Guy Saulnier à l'âge de 72 ans.
- Démarrage des travaux de construction d'une cantine scolaire au Chef-Lieu.
- Démarrage du chantier de renouvellement du réseau d'eau potable des Petits-Pierres à la Reculaz.
- Repas annuel de l'association Quad des Bornes à la salle polyvalente.
- Repas annuel de l'ADMR à la salle polyvalente.
- Animation et présentation du livre sur les fruitières des Bornes « des fromages sur un plateau » par Mr Roland Excoffier.



Construction de la nouvelle cantine

NOVEMBRE

- Naissance de Lorenzo L'Hopital-Modestino, ainsi que les jumelles Jenny et Lya Demolis.
- Décès à l'âge de 62 ans de Catherine Varesano.
- Cérémonies du 11 novembre, commémorations du centenaire 14-18 et 70^{ème} anniversaire de la Libération de la Haute-Savoie suivi du banquet des anciens.
- Réalisation de travaux de sécurisation sur la RD3 (Chez les Maîtres).
- Attribution par le Conseil Général du marché de travaux de recalibrage de la RD27 à la limite de Groisy et d'Evires.
- Accord avec le GAEC Bornavin pour l'installation d'une borne incendie publique alimentée par la fosse d'eau pluviale de l'exploitation.



Cérémonies du 11 novembre

DÉCEMBRE

- Regoudronnage de la voirie de la Reculaz.
- Installation de containers semi-enterrés sur les hameaux de la Reculaz, sac de Vin, chez Peguin, les Margoillets et allée des Margoillets.
- Démarrage du chantier de renouvellement d'eau potable de chez Tracafond.
- Repas annuel du foot d'Evires à la salle polyvalente.
- Le Père Noël rend visite aux enfants de l'école et du relais d'assistantes maternelles du village.
- L'alambic des frères Vachoux perpétue la tradition de la distilleuse « Chez les Maîtres ».



Visite du Père Noël

CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE ET REPAS DES ANCIENS

Dans le cadre du centenaire 14-18, ce 11 novembre 2014 fut l'occasion pour les communes de Menthonnex-en-Bornes et Villy-le-Bouveret de commémorer conjointement le 96^{ème} anniversaire de l'Armistice et de rendre hommage à tous les combattants de la Première Guerre Mondiale. Les Morts pour la France de la guerre de 39-45 étaient également honorés.

Guy Demolis, maire de Menthonnex, accompagné de Jean-Marc Bouchet, maire de Villy, et de deux jeunes du village, ont ouvert la cérémonie par le dépôt d'une gerbe au pied du Monument aux Morts de la commune. Plusieurs anciens combattants étaient présents ainsi que les délégations de la brigade de gendarmerie et des sapeurs-pompiers.



Hommage des anciens combattants



Chants des écoles

Les enfants des deux écoles ont à leur tour rendu hommage au travers de la Marseillaise, du Chant des Allobroges et du Chant des partisans brillamment interprétés !

Nombre d'entre eux déposèrent enfin une rose blanche au pied du Monument aux Morts.

Les Maires invitèrent ensuite l'assemblée au verre de l'amitié suivi d'un savoureux « repas des anciens ».

Les participants à cette commémoration sont chaleureusement remerciés.

Olivier Chamot

Différentes allocutions ont salué la mémoire de ceux qui ont vécu cette terrible épreuve :

« Aucune famille de nos villages n'a été épargnée par un deuil, le retour d'un mutilé ou traumatisé par l'horreur qu'ils avaient vécue. Ce n'était qu'un répit puisque 21 ans après, une autre guerre allait encore ensanglanter et transformer le monde. Notre mémoire collective reste encore hantée par le souvenir de ces deux terribles guerres.

Aujourd'hui plus aucun survivant de ce conflit ne peut témoigner de la dureté des combats durant ces quatre années. C'est pourquoi le devoir de mémoire nous incombe. »



Repas des anciens

LA GNOLE À MENTHONNEX

Certaines traditions centenaires ont du bon et la vie dure dans notre village. Cette année encore, l'alambic de MM Vachoux s'est arrêté près de la fruitière afin de distiller les fruits récoltés durant l'été, principalement prunes et pommes mais aussi poires, coings et autres fruits d'ici ou d'ailleurs.

Il va sans dire que « faire la gnole » est toujours un évènement convivial et fraternel ici à Menthonnex, autour de diots cuits au cœur du mou qui chauffe dans l'alambic et de



L'alambic

tomme ou reblochon, partagés entre amis.

Autrefois, notre alcool local était bien utile aussi en tant que médicament pour les hommes et les animaux ; aujourd'hui, il sert principalement de digestif ou pour offrir un verre aux visiteurs, amis et voisins !

Une tradition qui, espérons-le, perdurera encore de nombreux siècles ! A consommer bien sûr, avec modération.

Olivier Chamot

SIMON THIERSTEN

Je m'appelle Simon THIERSTEIN. J'ai 15 ans et je suis en seconde.

Je suis passionné par le métier de sapeur-pompier depuis plusieurs années. Depuis septembre 2011, je suis inscrit aux Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P.) de la section de Cruseilles.

Cette profession m'attire énormément car elle met l'accent sur la rigueur, la discipline, l'honnêteté et l'esprit d'équipe. La formation est une bonne et grande leçon de vie. Elle apprend le respect et la solidarité entre coéquipiers.

Dans la section, nous sommes environ une quinzaine de jeunes de niveaux différents. Nous nous retrouvons tous les samedis matins de 9h00 à 12h00 encadrés par plusieurs formateurs.



Simon THIERSTEIN

Nous pratiquons différentes activités sportives, des manœuvres, des cours... Nous faisons aussi différents stages et passons le Premier Secours Civique niveau 1 (PSC1). Durant l'année, nous participons à diverses manifestations : cérémonies du 11 Novembre, St Barbe, 08 Mai, cross des pompiers, challenge de la qualité, concours de manœuvres...

Notre formation dure 4 ans ponctuée d'évaluation chaque année. Elle se termine par le passage du Brevet de J.S.P. qui nous permettra d'accéder au Sapeur-pompier Volontaire, après une nouvelle formation, à l'âge de 18 ans.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous renseigner au centre de secours de Cruseilles.

VISITE DU PERE NOËL

Le Père Noël a rendu visite aux élèves de l'école et a écouté avec attention leurs souhaits et leurs chansons. Il est ensuite allé voir les enfants du relais d'assistantes maternelles, la hotte remplie de cadeaux.



LA POPULATION DE MENTHONNE-EN-BORNES, CHIFFRES CLEFS

ISSUS DU DERNIER RECENSEMENT RÉALISÉ PAR L'INSEE

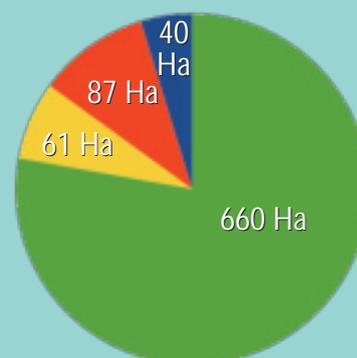
511 ACTIFS CLASSÉS PAR CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Agriculture	12
Artisanat, commerce, professions libérales	25
Chômeurs	29
Professions intermédiaires	87
Cadres et professions supérieures	75
Employés	156
Ouvriers	127

2/3 des salariés travaillent en Suisse voisine soit près de 300 personnes

SUPERFICIE DE LA COMMUNE = 848 HA

- 40 Ha de zone urbanisée
- 87 Ha de zone boisée
- 61 Ha de zone naturelle
- 660 Ha de zone agricole



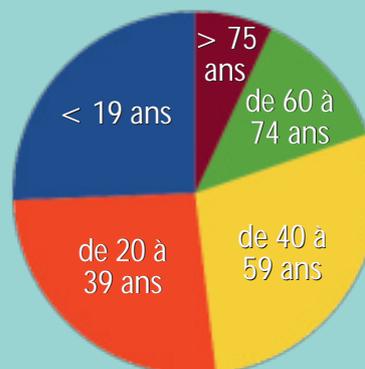
POPULATION

Répartition par sexe :

- Féminin 51%
- Masculin 49%

Répartition par âge :

- 25,60% moins de 19 ans
- 26,20% de 20 à 39 ans
- 28,40% de 40 à 59 ans
- 12,80% de 60 à 74 ans
- 6,90% plus de 75 ans



LES LOGEMENTS

	Maisons	Appartements	Total
Résidences Principales	277	54	331
Résidences Secondaires	33	1	34
Total	310	55	365

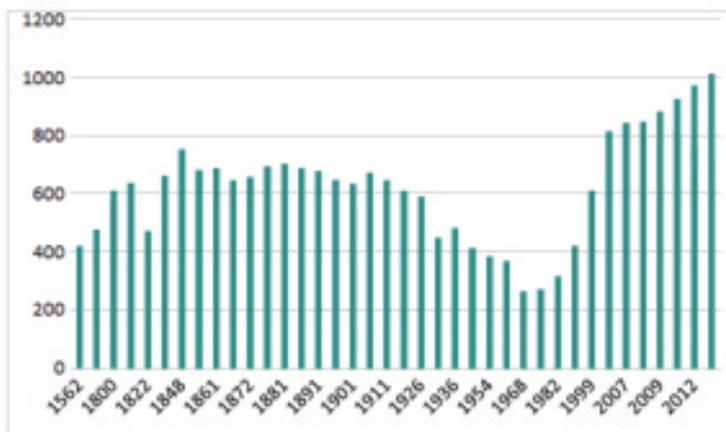
Nombre de logements à loyers modérés : 20

LA POPULATION DE MENTHONNE-EN-BORNES, CHIFFRES CLEFS

ISSUS DU DERNIER RECENSEMENT RÉALISÉ PAR L'INSEE

EN 2015, LA POPULATION COMPTE 1 013 HABITANTS

Le premier recensement, en 1562, provient de la gabelle du sel. Ensuite, l'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793. À partir du XXI^e siècle, les recensements réels des communes de moins de 10 000 habitants ont lieu tous les cinq ans, contrairement aux autres communes qui ont une enquête par sondage chaque année.



1562	1793	1800	1806	1822	1838	1848	1858	1861	1866	1872
420	477	609	637	470	660	751	680	687	645	656
1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926	
693	701	688	678	647	633	672	644	608	589	
1931	1936	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	
446	480	410	383	367	262	270	313	419	610	
2006	2007	2008	2009	2010	2012	2015				
814	843	846	882	926	973	1013				

PHOTO MYSTÈRE



Où se trouve cette inscription et que représente-t-elle ?

Faites parvenir vos réponses au secrétariat de mairie ou par mail à webmaster@menthonnex-en-bornes.fr

Réponse dans le prochain flash infos

PHOTO MYSTÈRE DU PRÉCÉDENT FLASH INFOS

Il s'agissait d'un "fredi", l'ancêtre du frigo.

Cette petite ouverture au nord de la maison, souvent fermée par une grille, permettait de tenir la pièce fraîche et de conserver au frais des denrées alimentaires.



ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2014



- Approbation des comptes de gestion de 2013 et vote des budgets prévisionnels pour 2014.
- Vote des taux de fiscalité.
- Attribution d'une participation de 23 euros par élève pour le financement des activités scolaires et d'une aide exceptionnelle de 1 500 euros au titre d'une sortie découverte de Paris et reconduction de la participation aux frais de fonctionnement du centre de loisirs de Cruseilles.
- Signature d'une convention avec le centre de gestion des collectivités locales de Haute-Savoie.
- Signature d'un bail emphytéotique avec la Sa Mont Blanc pour la mise à disposition du foncier pour la construction d'un programme de logements à loyers modères au Chef-Lieu et caution du financement du projet.
- Décision de réaliser des travaux d'amélioration dans l'appartement de type T3 de la résidence du presbytère et des travaux de mise aux normes de la salle polyvalente.
- Institution d'un droit de préemption sur les fonds de commerce du Chef-Lieu.
- Renouvellement de l'adhésion au Syndicat Mixte du Salève.
- Signature d'un bail commercial avec la nouvelle exploitante du Bistrot.
- Validation d'un programme d'installation de conteneurs à ordures ménagères semi-enterrés sur le Chef-Lieu ainsi qu'une plateforme de tri sélectif au Creux-Trosset et à Margolliets ainsi qu'un conteneur à vêtements au Chef-Lieu. La commune finance le génie-civil, la CCPC fournissant le matériel.
- Décision d'installer un défibrillateur au Chef-Lieu.
- Plantation de trois cerisiers du Japon au cimetière, à la Croix des Bornes et à l'agorespace.
- Election du maire et des adjoints, mise en place de l'organisation de la municipalité et des différentes délégations.
- Accueil du nouveau président de la CCPC et de ses services.
- Présentation du projet de renouvellement du réseau d'eau potable (Sac de Vin, Tracafond, Péguin).
- Présentation du projet de recalibrage de la RD27 entre les Petits-Pierres et les limites d'Evires et de Groisy.
- Aménagement paysager du carrefour et rond-point des Petits Pierres.
- Remblai du ruisseau de Morges en bas du Chef-Lieu .
- Avis sur la réforme des rythmes scolaires.
- Construction d'une cantine scolaire.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2014 SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE POUR UN MONTANT DE 556 000 EUROS

- Enrobage des routes de chez les Maitres et la Reculaz.
- Réfection de nombreux chemins ruraux endommagés par les intempéries.
- Aménagement paysager du carrefour des Petits-Pierres.
- Sécurisation de l'entrée du Chef-Lieu et remblai aval du ruisseau de Morges.
- Renforcement et aménagement des réseaux de voirie et d'eau pluviale de chez les Maitres, de Bastaly, de la Reculaz, Sac de Vin et Tracafond.
- Travaux de génie civil des plates formes d'ordures ménagères et de tri sélectif.
- Renforcement du réseau de défense incendie.

- Rénovation d'appartement au presbytère.
- Mise aux normes des bâtiments communaux.
- Remplacement des vitres de l'église et nettoyage des tags.
- Installation d'un défibrillateur.
- Acquisition d'une balayeuse.
- Equipement informatique de la mairie.
- Construction de la cantine scolaire.

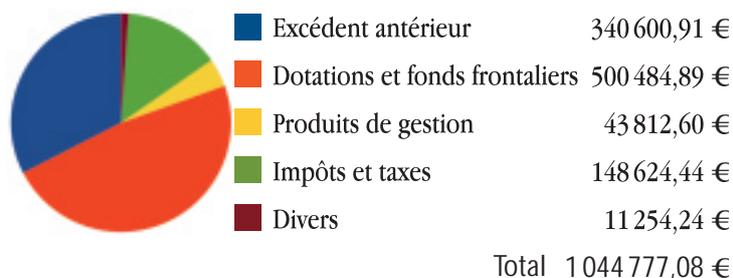
SOUS MAÎTRISE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR UN MONTANT DE 879 000 EUROS

- Renforcement du réseau d'eau potable des Petits-Pierres à la Reculaz avec renouvellement du réseau de distribution des hameaux de la Reculaz, Sac de Vin, Tracafond, Péguin et la Côte Péguin.

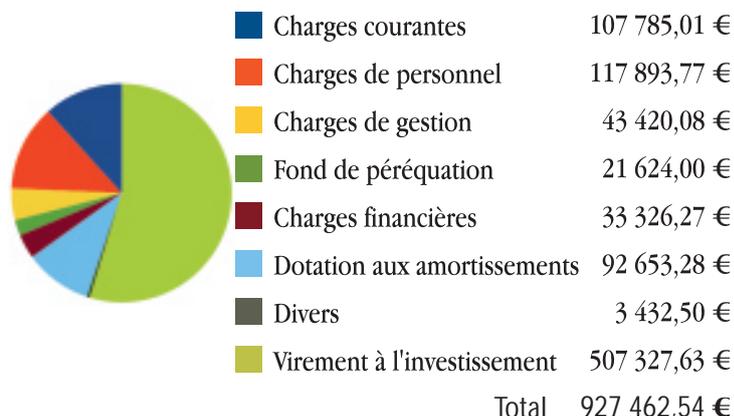
BUDGET COMMUNAL (COMPTE ADMINISTRATIF 2014)

FONCTIONNEMENT

RECETTES

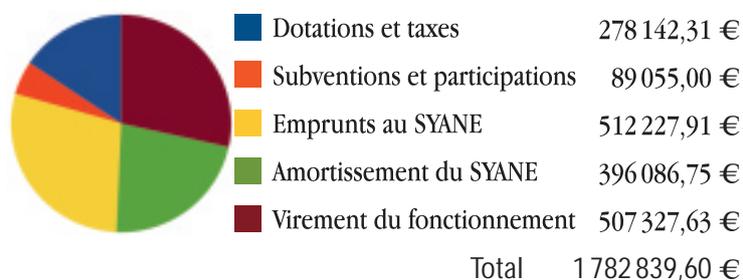


DÉPENSES

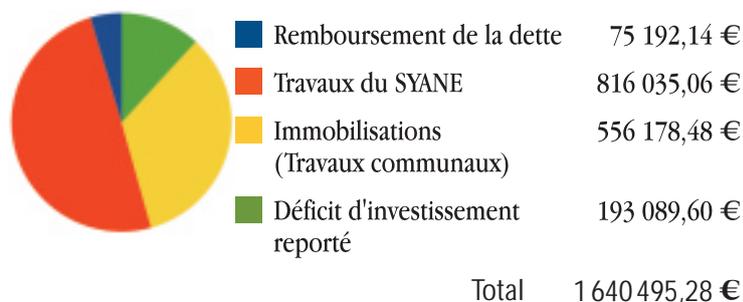


INVESTISSEMENT

RECETTES



DÉPENSES



Résultat de clôture global → 259 658,86 €

État de la dette

- CADS 97 954,00
- SYANE 1 571 771,00

1 669 725,00

TAXES LOCALES

En 2015, les taux d'imposition des quatre taxes directes locales sont restés inchangés pour la part communale.

- Taxe d'habitation 6,07%
- Taxe foncière sur le bâti 4,06%
- Taxe foncière sur le non bâti 24,24%
- CFE (Taxe professionnelle) 8,42%

LES VOEUX DU MAIRE ET DE LA MUNICIPALITÉ

Cette année encore, Guy Demolis a présenté ses vœux à la salle polyvalente de Menthonnex-en-Bornes, en présence de ses adjoints, des conseillers municipaux ainsi que de M. le Président de la CCPC et de MM les maires de Villy le Bouveret et de Cruseilles autour d'un délicieux buffet concocté par notre traiteur local, Anthony Laboubé.

Le maire a rappelé les principaux points qui ont ponctué la vie de la commune en 2014 avec la mise en œuvre d'importants travaux dans le domaine de la voirie, des réseaux et des bâtiments et s'est félicité de l'excellente synergie entre la municipalité et ses différents partenaires.

Il a également insisté sur le dynamisme de la vie économique, agricole et associative locale qui contribue fortement à la vie du village ainsi que sur le développement démographique puisque la commune vient de dépasser le seuil du millier d'habitants.



M. Jean-Michel COMBET, président de la CCPC, présente ses vœux



Discussions autour du buffet



Guy DÉMOLIS entouré de MM Jean-Marc BOUCHET, Bernard SAILLANT, Jean-Michel COMBET, Daniel BOUCHET, Serge CHAMOT, Sébastien Paccard

Le maire a ensuite présenté les grands projets de 2015 comme la réalisation de la cantine scolaire, la livraison de 14 logements à loyers modérés au chef-lieu, l'important chantier de recalibrage de la RD27 et le regoudronnage de la route des Bornes.

Le président de la CCPC a quant à lui présenté ses vœux et évoqué la réforme territoriale et les inquiétudes qu'elle suscite. Enfin, une minute de silence a été demandée en l'honneur des victimes des derniers attentats.

De nouveau, nos meilleurs vœux à tous !

Olivier Chamot



VOIRIE DÉPARTEMENTALE : AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 27

Suite à l'aménagement du carrefour des Petits-Pierres réalisé l'an passé en collaboration entre la commune et le Conseil Général, il a été décidé de procéder au recalibrage de cette route départementale de 2^{ème} catégorie, jusqu'à la limite d'Evires au niveau du pont de Veray avec le souci d'améliorer les intersections avec la RD3 en direction de Groisy et la voie communale en direction du plateau des Bornes (la Reculaz).

L'OBJECTIF CONSISTE À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET LE CONFORT DE CE TRONÇON FORTEMENT DÉGRADÉ.

Il a été décidé :

- d'accroître les courbes des virages pour en améliorer la visibilité avec des talus d'une pente de trois unités horizontales pour deux unités verticales.
- D'augmenter la largeur de la chaussée pour passer de 5M à 5,80M en incluant les accotements.
- D'installer des éperons drainants dans les zones où le ruissellement des eaux pluviales est le plus important. Aux pieds de ceux-ci est prévu un fossé drainant afin d'évacuer les eaux pluviales et ainsi éviter tout glissement de terrain.



- D'améliorer l'intersection en direction de Groisy en aplatissant le profil le long de la voirie.
- De sécuriser l'intersection avec la route des Bornes en déviant légèrement le plan de circulation et en dégagant la visibilité.
- De déplacer l'oratoire de Saint François de Sales à un emplacement plus central et surtout le rendre plus accessible et visible.



La traversée de la Côte Péguin au niveau du garage et de l'auberge devrait également s'améliorer. En effet, la commune et la communauté de communes envisagent de mettre en place une plateforme pour les ordures ménagères et le verre, d'installer un éclairage public adapté aux normes environnementales, ainsi qu'améliorer les arrêts de bus. Une réflexion est également en cours pour améliorer le stationnement des véhicules.

Bref, c'est un beau projet pour Menthonnex-en-Bornes, estimé à environ 1 400 000 euros et qui sera essentiellement financé par le Département.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU COTEAU DE MENTHONAY PAR MONSIEUR LE PRÉFET DE HAUTE-SAVOIE

Le programme de 14 logements locatifs aidés réalisé par la Sa Mont Blanc et situé au cœur du village entre la boulangerie et le Menthonay sera livré en fin d'année.

C'est une opération qui s'inscrit dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH) qui consiste à mettre à disposition des « classes moyennes » des logements locatifs à loyers modérés, grâce à la mise à disposition gracieuse du foncier par la commune.

Comme l'a souligné Monsieur le Préfet Georges François Leclerc, présent à la pose de la première pierre, ce bâtiment s'intègre parfaitement dans la pente avec une vue dégagée sur le Salève.

Après avoir félicité la municipalité pour son engagement en faveur de la politique du logement aidé, Monsieur le Préfet de Haute-Savoie n'a pas caché sa satisfaction de découvrir un village qui a su se développer harmonieusement.

Monsieur le Maire a souligné la qualité architecturale de ce programme, en souhaitant qu'il respecte les dernières normes environnementales et favorise un accueil multi-générationnel. Il a invité la population locale intéressée à constituer au plus vite un dossier de demande en mairie.



Pose de la 1^{ère} pierre du Coteau de Menthonay
3 juillet 2014

LES AUTORISATIONS D'UTILISATION DES SOLS

Voici un petit lexique à l'usage des personnes désireuses de demander un certificat d'urbanisme, de déposer un permis de construire, une demande préalable ou un permis d'aménager.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

C'est un document officiel qui autorise la construction ou la rénovation d'un bâtiment à usage d'habitation, industriel ou autre. Il permet à l'administration de contrôler la conformité d'un projet de construction ou de travaux.

Le permis de construire est accordé 2 mois ou plus après son dépôt si demande de pièces complémentaires. Après affichage sur le terrain (visible depuis la voie publique) des principales caractéristiques de l'arrêté accordant le permis, l'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- Dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers.
- Dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal.

Il est donc prudent de ne pas entreprendre les travaux avant l'achèvement de cette période de recours.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE (DP)

C'est une procédure simplifiée du PC applicable pour les travaux estimés de moindre importance, principe de déclaration.

LE PERMIS D'AMÉNAGER (FA)

Comme le permis de construire, son champ d'application est distinct et porte plutôt sur les opérations d'aménagement (lotissements, affouillements...).

LE CERTIFICAT D'URBANISME (CU)

D'information ou opérationnel, il donne au pétitionnaire des informations sur le terrain. Les dispositions qu'il contient ne peuvent être remises en cause pendant 18 mois. L'autorité compétente pour délivrer un CU est le Maire, agissant au nom de la commune. A défaut de notification d'un certificat d'urbanisme opérationnel dans un délai de 2 mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut délivrance d'un certificat d'urbanisme tacite.

Document purement informatif qui n'a pas pour objet d'autoriser une construction ou la réalisation d'une opération immobilière. De ce fait, le notaire qui rédigerait un acte de vente manquerait à son obligation de conseil et d'efficacité en réduisant son analyse de la constructibilité, à la prise en compte d'un certificat d'urbanisme.

LES AUTORISATIONS D'UTILISATION DES SOLS

PRINCIPALES DEMANDES D'AUTORISATION À CONNAÎTRE

Le document d'urbanisme précise les droits à construire selon les zones identifiées. La majorité des travaux doivent être précédés d'une demande d'autorisation auprès de votre commune. Voici une synthèse rappelant les demandes d'autorisation les plus courantes qui s'imposent.

	Aucune autorisation	Déclaration préalable	Permis de construire
Réfection de toiture	Si à l'identique (coloris et matériaux)	Si différent (coloris et matériaux)	
Ravalement de façade		Obligation	
Clôtures		Obligation	À intégrer dans le permis
Piscines non couvertes ou moins de 1,80 m de haut	Bassin < ou = 10 m ²	Bassin > à 10 m ² et < ou = 100 m ²	Toutes
Piscines couvertes > 1,80 m			Toutes
Modification de façade ou de toiture		Si aucune création de surface habitable (cave devient chambre par ex)	Si ouverture donnant sur une cave ou autre surface anciennement non habitable
Construction nouvelle (abri de jardin, mazot et autres annexes)	< ou = 5 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol	Entre 5 m ² et 20 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Cas particulier jusqu'à 40 m ² en zone U → contacter la Mairie.	> 20 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol. > 170 m ² → obligation d'un architecte.
Extension de l'habitation principale	< ou = 5 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol	Entre 5 m ² et 40 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol	> 40 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol
Changement de destination (commerce à l'habitation par exemple)		Si travaux ne modifiant pas la façade ou les structures porteuses	Si travaux modifiant la façade ou les structures porteuses

Attention : même non soumis à autorisation, tous travaux ou constructions doivent être conformes aux règlements d'urbanisme en vigueur sur la commune.

SCOT : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



Les représentants des 7 intercommunalités du territoire du bassin annécien au sein du Syndicat Mixte du SCOT ont approuvé, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du bassin annécien.

Ce schéma constitue un évènement majeur : pour la première fois, le territoire se dote d'un document de planification, le SCoT, pour assurer un développement durable et équilibré du bassin annécien, ce, pour les 20 prochaines années. Le SCoT du bassin annécien constitue désormais un document de « référence » pour l'ensemble des politiques d'aménagement et d'urbanisme mises en place dans les communes et intercommunalités.

Ce SCoT se veut ambitieux, et vise à concilier le développement urbain, démographique et économique, avec la préservation des espaces naturels et agricoles, ceci tout en assurant la qualité de vie des habitants.

LES GRANDS OBJECTIFS DU SCOT

- Une consommation foncière inférieure à 1 100 hectares pour les 20 prochaines années, soit une diminution de près de 50 % par rapport à la poursuite de la tendance actuelle, permettant de préserver des terres agricoles et les paysages.
- Le maintien de la dynamique du territoire sur le plan démographique et économique : construction d'environ 30 000 logements et encouragement au développement économique dans toute sa diversité.
- Une structuration du territoire autour d'une « armature urbaine » organisée en cohérence avec les transports en commun et privilégiant la proximité.
- Un développement urbain plus dense associant qualité urbaine et mixité des fonctions.
- Une importante prise en compte de la loi littoral et des exigences environnementales : respect de la biodiversité (trame verte et bleue) et de paysages, préservation des ressources, gestion des déchets...

Le SCoT est le fruit de sept années de travail partenarial associant élus des collectivités du bassin annécien et des collectivités limitrophes, de personnes publiques associées et partenaires, monde socio-professionnel et société civile.

CAP SUR LA MISE EN OEUVRE

Le SCoT entame à présent le travail de mise en œuvre, qui constitue une étape majeure pour « faire vivre » ce document et lui assurer une application pertinente sur le territoire de la Communauté de l'agglomération d'Annecy et des Communautés de communes (63 communes, 214 000 habitants).



Périmètre défini par arrêté préfectoral du 1er Août 2005 et étendu par arrêté préfectoral du 14/12/2006

Toutes les informations sont à retrouver sur www.scot-bassin-annecien.fr/

LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

La rentrée a été un moment de grosses modifications pour tous avec l'introduction de la réforme des rythmes scolaires. Pour notre commune le choix a été fait de privilégier la mise en place d'ateliers dans le cadre de la garderie et de permettre aux enfants de se détendre tout de suite après l'école en prenant un goûter. Durant ce temps des activités créatrices et ludiques sont également organisées. Après un moment de rodage, enfants et adultes ont trouvé un fonctionnement qui semble satisfaisant pour le plus grand nombre.

Dès 16h30 les ateliers suivants sont organisés :

Lundi et mardi : aide aux devoirs, l'anglais par le jeu, atelier ludique

Jeudi : contes et atelier ludique

Vendredi : contes, harmonica et atelier ludique

Ces ateliers ont été mis en place grâce à la participation bénévole de plusieurs personnes de la commune : Laura Gérin-Phélin, Téo et Marie-Louise Sialm, Marie-José Vankoningsveld, Marie et Robert Tissot. Dominique Chamot et Stéphanie Tranchant participent également aux ateliers.

HORAIRES DE LA GARDERIE :

- LE MATIN DE 7H30 À 8H30
- LE SOIR DE 16H30 À 18H30
- LE MERCREDI DE 11H40 À 12H30



Participant aux ateliers :

Julie Baudoin, Stéphanie Tranchant, Laura Gérin-Phélin, Marie et Robert Tissot, Dominique Chamot, Marie-José Vankoningsveld, Téo et Marie-Louise Sialm.

Le nombre des enfants fréquentant la garderie est en augmentation importante cette année. Les ateliers permettent de répartir les enfants dans plusieurs groupes et en conséquence de leur offrir un moment plus calme et intéressant.



La garderie est encadrée par :

Julie Baudoin, Gilliane Balmier, Catherine Barrachin, Stéphanie Tranchant et Fabienne Bossez, référente de la garderie.

LA NOUVELLE CANTINE EST EN CONSTRUCTION

Chacun a pu constater que les choses avançaient sur le chantier de la future cantine de notre village.

Le bâtiment devrait être terminé pour Pâques afin de permettre un test grandeur nature en mai et juin. Plus fonctionnel et à usage exclusif de la cantine scolaire nous envisageons de mettre en place un self-service pour les « plus grands » de l'école. Cette solution, testée dans d'autres communes vise à ce que le moment du repas soit plus calme et que le gaspillage soit réduit au minimum.



Bernard Saillant

Nouvelle cantine en construction



La cantine est encadrée par :

Julie Baudoin, Elise Cruz, Gilliane Balmier, Catherine Barrachin et Stéphanie Tranchant, référente de la cantine.

Tél. cantine / garderie : 04 50 51 61 68

UN CHÂTEAU MÉDIÉVAL À MENTHONNEX

Mr Dominique Bouverat, Docteur en histoire et Madame Debize membre de la Salévienne nous ont de nouveau fait le plaisir de continuer leurs recherches concernant l'histoire de notre village. Nous découvrons, au fil des mois, un passé bien plus riche que nous ne l'imaginions pour Menthonnex-en-Bornes. Notre château du Turchet n'en est qu'une petite partie et nous continuerons de vous livrer, mois après mois, les résultats de nos recherches. Le livret "historique de la commune" a été enrichi de ces nouvelles informations et vous le trouverez toujours mis à jour en mairie ou sur le site internet de la commune.

Nous vous livrons, en avant-première ci-dessous un extrait passionnant des dernières découvertes concernant le village et principalement la période moyenâgeuse.

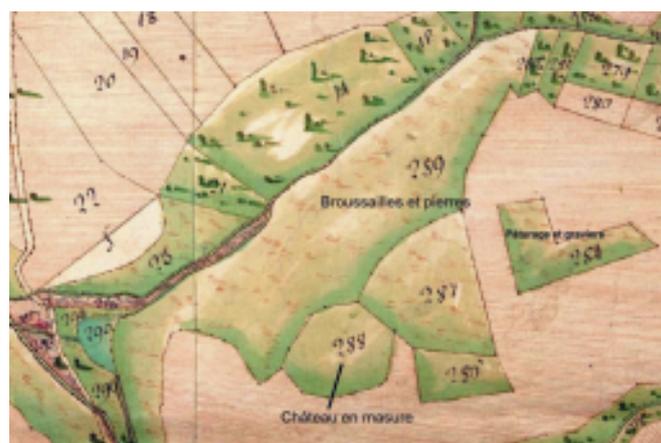
Olivier Chamot



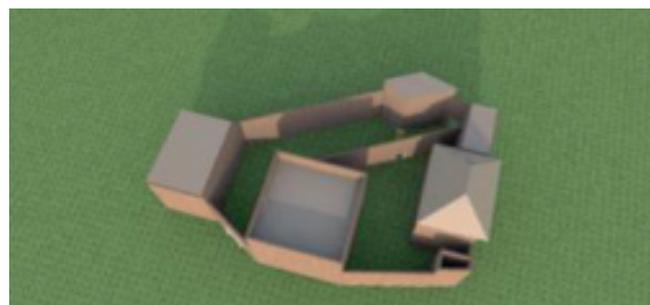
Blason des Menthonay (Sillingy)

Au Moyen Âge, Menthonnex possédait son château, au lieu-dit Turchet, à quelques minutes du chef-lieu. Après examen de la toponymie ancienne et du cadastre de 1730, il est tout à fait envisageable que ce site s'inscrive dans la continuité du centre d'un domaine gallo-romain (Polingy), puis d'un domaine mérovingien ou carolingien (lieu-dit La Cour). De ce castel, il ne subsiste guère que quelques murs ruinés et noyés dans la végétation. Le château de Turchet constituait le coeur de la seigneurie du même nom, dont le ressort s'étendait sur une bonne partie du plateau des Bornes. Cette seigneurie appartenait à la famille de Menthonay, attestée seulement à partir du XIII^e siècle dans les documents d'archives. Seuls deux documents apportent quelques renseignements sur le château, une charte de 1344 et un vieux cadastre de 1730. L'acte de 1344 est une reconnaissance de fief passée par noble Guillaume de Menthonay en faveur de son suzerain le comte de Genève pour la seigneurie du Turchet. Il décrit la réserve seigneuriale, qui correspondait à un « pré jouxte la ville de menthonay, maison du Turchet et son bois avec un mollard, moulin, terres, prés, vergers, hommes ». Le terme « mollard » est intéressant. En Savoie, il désigne une colline ou un tertre sur lequel était bâti un château, c'est-à-dire une motte castrale. Le terme Turchet lui-même fait référence à un tertre. Les mollards sont les ancêtres des châteaux-forts. Apparus entre le X^e et le XI^e siècle, ils étaient à l'origine en bois et entourés de palissades elles aussi en bois.

Quatre siècles plus tard, dans le cadastre de 1730, le bâtiment est qualifié de « château en masure ». Il s'étendait sur 3 332 m². Ce castel, comme beaucoup d'autres en Savoie, a dû tomber en ruines très tôt, dès la fin du Moyen Âge. On peut entrevoir plusieurs raisons à cela. La branche aînée des Menthonay d'abord s'est éteinte vers le milieu du XV^e siècle. Leur seigneurie est alors passée de mains en mains et ses nouveaux propriétaires n'habitaient pas sur place et possédaient des résidences plus confortables ailleurs. Il faut ensuite évoquer les défauts de ces châteaux médiévaux, sombres, coûteux à entretenir, de moins en moins utiles dans une Savoie alors relativement épargnée par les conflits, et peu efficaces face aux progrès de l'artillerie.

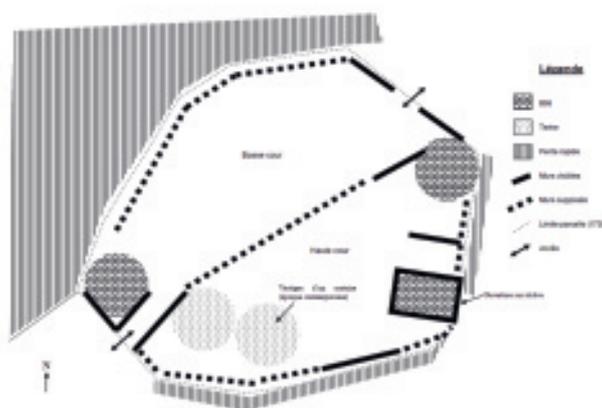


AD 74, 1 C d 184, extrait de la carte de Menthonnex en 1730



Le château de Turchet, essai de reconstitution (vue du sud et vue verticale)

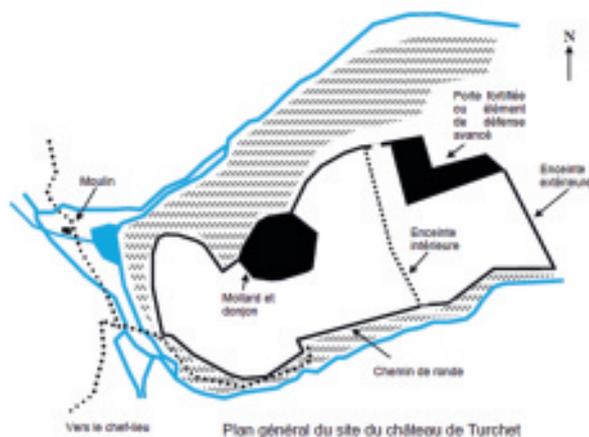
Faute de description contemporaine précise, on peut tenter une reconstitution de ce château en examinant attentivement le site. Certainement construit en bois à l'origine, le château de Turchet a dû bénéficier par la suite d'un appareillage de pierres. Les vestiges montrent l'utilisation de galets de torrent. Un examen des ruines permet de supposer que ce castel était divisé en deux parties. Le côté septentrional formait une basse cour, sur laquelle donnaient une ou deux entrées. La partie méridionale ou cour haute abritait des bâtiments dont il subsiste la forme des pièces et un donjon. Le « mollard » est situé sur une plate-forme plus vaste, délimitée par une pente plus ou moins rapide et environnée de cours d'eau au nord, au sud et à l'ouest. Ces aménités naturelles soulignent le caractère défensif du site. Le point faible de cette protection se situe vers l'est puisqu'une pente domine la plate-forme. Il semble qu'il y ait eu dans ce secteur un élément de défense avancé.



Plan sommaire des ruines du château de Turchet

Dans le cadastre de 1730, une grande parcelle voisine en forme d'équerre est signalée sous la qualification « pâturage et pierres » (ces pierres ont dû servir à l'édification de la ferme voisine, qui remonte à la fin du XVIIIe siècle). Dans ce secteur, un décrochement marqué notamment par une haie rectiligne, laisse présumer la présence d'un mur d'enceinte extérieur qui poursuit le bâtiment défensif en direction du sud. Les limites anciennes des parcelles évoquent également l'existence d'un second mur intérieur. La belle superficie de la cour intérieure, autour du « mollard » a sans doute permis en son temps la présence de bâtiments ruraux en bois, qui n'ont pas laissé de traces visibles. Le site était accessible par un chemin qui descendait du chef-lieu et qui menait aussi vers les moulins du château, situés en contrebas.

Nathalie Debize, Dominique Bouverat



Plan général du château de Turchet

Extrait de l'« Historique de Menthonnay », livret disponible en Mairie.

UN APPÉTIT SANS BORNES

Dans les années 1940, la diététique n'avait pas encore sévi et l'idée d'une grande bouffe n'avait encore rien de culpabilisant. Les noces de nos anciens réjouissaient tout autant les futurs mariés que leurs invités. En effet, les repas s'annonçaient royaux et il valait mieux arriver affamé que rassasié.

La cérémonie de mariage pouvait bien ressembler aux "Trois messes basses" d'Alphonse Daudet à la perspective de banquets qui donnaient l'eau à la bouche.

Madame Cécile Duret du Plateau des Bornes a conservé précieusement quelques-uns de ces menus de mariage qui probablement vous surprendront mais assurément vous feront saliver. A la messe de mariage de Mlle Odette L... se succédaient le déjeuner et le dîner. Voici les plats que l'on vous aurait servis si vous aviez eu la chance d'être invité à Menthonnex-en-Bornes le 28 avril 1949 :

Déjeuner

Petit salé d'Auvergne
 Quenelles Bourgeoises
 Brochets à la Mayonnaise
 Lapin à la bourguignonne
 Entremet surprise
 Noisettes d'agneaux garnies
 Petits pois Savoyards
 Poulets rôtis
 Salade cœur de laitues
 Fromage de montagne
 Biscuits de Savoie
 Crème Chantilly
 Moka - Tartes aux fruits
 Fruits Vins
 Grands ordinaires blancs et rouges
 Royal Seyssel
 Roussette
 Café Liqueur

Dîner

Jambon et saucisson du pays
 Langues de bœuf toulousaines
 Timbales de la Liberté
 Rissoles de Maison
 Epauls de Mouton
 Epinards à la crème
 Cannelons
 Salade de Saison
 Gâteaux des Mariés
 Biscuits de Savoie
 Crème Mulâtre
 Vins - Café - Liqueurs

Le 28 Avril 1949
 Mademoiselle Odette L...

Dans " Le Feu " de H. Barbusse, un poilu du Midi déclare:" Les repas de fêtes sont si longs, que le pain, frais au commencement, est rassis à la fin ! ". Une belle image pour illustrer une telle journée pantagruélique. Je doute que les mariés jouissaient de chaque plat car leur retrouvailles intimes auraient été plus que compromises...

Joseph Theubet

IL ÉTAIT UNE FOIS "METS TON BONNET"... LE TRICOT SOLIDAIRE !



Bonnets tricotés par les tricoteuses du Club des Bornains

Les tricoteuses du Club des Bornains ont participé à une opération caritative avec les jus de fruits Innocent et les Petits Frères des Pauvres.

Pendant quelques semaines les bouteilles de cette marque sont coiffées d'un petit bonnet de laine et pour chaque achat, 50 centimes sont reversés à l'association Les Petits Frères des Pauvres. Ce sont donc environ 500 bonnets qui ont été fabriqués et envoyés par nos généreuses tricoteuses...

Mais nos aînées ne s'arrêtent pas là ! Ce sont maintenant des carrés qui sont tricotés puis assemblés en couverture pour le Secours Catholique.

Les Menthnalis qui souhaiteraient participer en tricotant également ou en faisant dons de pelotes de laine sont les bienvenus et peuvent contacter Mme Huguette Jacquemoud au 04 50 68 08 18.

En effet, nos grands-mères tricoteuses, tout au long de l'année, participent à ce genre d'opérations et les stocks de laine s'amenuisent... Les moins favorisés qui en bénéficient vous remercient car leurs hivers sont un peu moins froids grâce à ce genre d'action !

Contact : Jocelyne BORNE - Tél. 04 50 45 76 15

LES P'TIOUS BORNAINS REÇOIVENT LA VISITE DU PÈRE NOËL



Le Père Noël rend visite aux P'tious Bornains

Le 19 décembre dernier a eu lieu, aux P'tious Bornains, le traditionnel passage du Père Noël.

Après l'ouverture des cadeaux, nous nous sommes retrouvés comme l'an dernier autour d'une Crêpes Party !

Nous rappelons aux nouveaux parents qu'il nous reste des places disponibles ; vous trouverez nos coordonnées en Mairie, en attendant de vous retrouver à nos Portes Ouvertes fin juin.

Les Assistantes Maternelles des P'Tious Bornains

Retrouvez la liste des assistantes maternelles

de Menthonnex-en-Bornes sur
www.menthonnex-en-bornes.fr

de Villy-le-Bouveret sur
www.villy-le-bouveret.fr

LES DONS DE MÉMOIRE DE LA SALÉVIENNE



En janvier et février, certains habitants de Menthonnex et Villy ont pu échanger, dialoguer et évoquer le temps passé. Ce fut un moment convivial et très sympathique que chacun a vivement apprécié et souhaite voir renouvelé !

Nathalie Debize et Nadine Cusin, membres de la Salévienne, ont expliqué à la vingtaine de personnes présentes, ce que sont les dons de mémoire et comment vont se passer les prochaines réunions.

Les dons de mémoire existent pour partager vos souvenirs, pour graver l'histoire de votre famille et de notre village. Il s'agit aussi de transmettre aux nouvelles générations ce qu'était la vie avant, ici.

Afin d'illustrer vos récits, vous pouvez amener des photographies, des documents (lettres, documents familiaux, objets anciens). Des thèmes différents seront proposés pour chaque réunion : école, fêtes de famille, les repas et la cuisine, les vêtements, les outils, et la liste n'est pas exhaustive, il y a tant de thèmes à aborder.

Pour toute question,
Nadine Cusin 04 50 52 25 59
Nathalie Debize 06 69 46 18 91
Olivier Chamot 04 50 64 10 14
sont à votre disposition.



Réunion des dons de mémoire du 28 février

QU'ALLONS-NOUS FAIRE DE TOUTES CES CONNAISSANCES ?

Avant tout, il s'agit de passer un bon moment en évoquant vos souvenirs ! Ensuite, il est important pour nous de copier vos documents (les originaux sont immédiatement rendus). Quand nous aurons assez de documents et d'enregistrements, nous serons en mesure de restituer l'histoire de la commune et de ses habitants avec des expositions temporaires, des brochures, des articles dans le bulletin municipal, et pourquoi pas, une étude du village sous forme de livre.

Alors venez nombreux avec vos souvenirs !

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent remettre leurs photos anciennes quand elles le souhaitent, à Olivier Chamot qui les scannera et vous les restituera de suite...

L'ASSOCIATION AFN UNION DES COMBATTANTS

Qu'est-ce que c'est ?

Une association cantonale de 9 communes : Andilly, Cernex, Copponex, Cruseilles, Menthonnex-en-Bornes, Saint-Blaise, Le Sappey, Villy-le-Bouveret et Vovray-en-Bornes.

Elle compte 150 adhérents.

Anciens combattants « Opex » : opération extérieure
Sympathisants sympathisantes, à laquelle adhèrent également tous les maires et les correspondants de défense de nos communes, pour Menthonnex-en-Bornes le correspondant est Monsieur Olivier CHAMOT.

Ces derniers sont le trait d'union entre les adhérents, les enseignants et la population pour transmettre le devoir de mémoire à notre société.

Notre association est née il y a 45 ans, suite à la guerre d'Algérie pendant laquelle sont morts 25 000 jeunes et militaires engagés. Son but est de transmettre aux plus jeunes le respect des morts de toutes les guerres.

L'amitié et le social sont les sentiments qui l'animent.

Nos porte-drapeaux, présents aux cérémonies patriotiques et aux obsèques, sont l'expression du respect que nous devons à nos aînés.

En collaboration avec le Souvenir Français, nous œuvrons étroitement avec les enseignants dans les écoles de nos communes.

Vous pouvez nous rejoindre en tant que sympathisants, mais également en tant qu'anciens du service militaire de tout âge. Vous serez les bienvenus.



En conclusion, on apprécie davantage la paix lorsque l'on a connu la guerre. Vive la paix en tous lieux.

Pour le délégué communal,
Jean-Pierre CHAMOT

LE CLUB DE FOOT D'EVIRES

Pour cette saison 2014-2015, l'A.S. Evires section Football s'est lancée dans sa 34^{ème} saison, avec un riche effectif de 70 jeunes joueurs.

Pour cette année encore, la commune de Menthonnex vient alimenter une grande partie de l'effectif du club avec 17 enfants. Accompagnés par 9 de leurs voisins de Villy-le-Bouveret, les jeunes Menthnalis participent avec assiduité aux entraînements dispensés les soirs en semaine et aux matchs qui se déroulent les samedis.

Ces jeunes sportifs âgés de 5 à 13 ans sont répartis dans quatre catégories :

- La **catégorie U7** accueille les enfants âgés de 5 à 6 ans (nés en 2009 et 2008). Pour ces joueurs qui découvrent le football, la priorité est mise sur l'amusement par le jeu et la prise de plaisir entre copains.
- La **catégorie U9** regroupe les enfants des années 2007 et 2006 (7 à 8 ans). A cet âge, les règles de base du football et les gestes techniques commencent à être assimilés.
- La **catégorie U11** est celle des enfants nés en 2005 et 2004 (9 à 10 ans). Evoluant à 8 contre 8 sur un terrain offrant plus d'espace, l'esprit d'équipe est primordial. Les enfants doivent mettre à l'épreuve leurs qualités techniques au bénéfice du collectif.
- Enfin, La **catégorie U13** est la dernière catégorie de jeunes présente au sein de l'A.S.Evires. Elle concerne les enfants nés en 2003 et 2002 (11 et 12 ans) : ces jeunes sportifs ont déjà l'esprit compétitif. Les matchs sont intéressants et permettent la mise en application des gestes techniques et autres enseignements appris au cours des entraînements.



U
7



U
9



U
11



U
11



U
13

Pour terminer cette première partie de saison, les joueurs, parents et entraîneurs du club se sont retrouvés le samedi 6 décembre 2014 à la salle des fêtes de Menthonnex pour partager ensemble un repas sous le signe de convivialité avant de laisser place à la trêve hivernale.

Ainsi, avec simplicité et humilité, la vie continue au sein de l'A.S.Evires. Le club espère pouvoir contribuer à l'épanouissement de toute cette belle jeunesse, notamment au travers des projets d'évolution des installations sportives envisagées pour l'année 2015 et ainsi faire tourner le ballon rond pendant de longues années.

RATIONALISER ET OPTIMISER LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



Allée des Margolliets



Margolliets



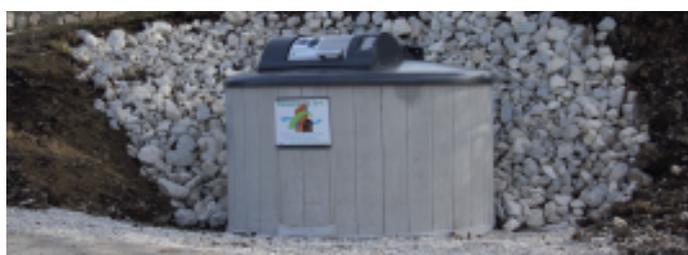
La Reculaz



Sac de Vin



Chez Péguin



La Rippaz

Afin de rationaliser et d'optimiser la collecte des déchets ménagers, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a défini une nouvelle politique de ramassage avec la mise en place d'équipements parfaitement intégrés à l'environnement.

En effet, l'installation en apports volontaires de colonnes semi-enterrées permet de collecter dans de meilleures conditions.

L'espace de la plate-forme nécessaire aux besoins est beaucoup plus réduit et la capacité d'un élément de 5 m³ aux 2/3 dans le sol remplace le volume de 7 bacs roulants de 750 litres.

Par ailleurs, en période hivernale, il est bien plus facile d'assurer la collecte avec un camion grue et l'encombrement de la neige n'est plus une véritable gêne pour le service de ramassage. La manipulation des conteneurs est beaucoup plus rapide et le gain de temps dégagé permet de faire face à l'augmentation des points de collecte.

A Menthonnex, les 3/4 des bacs roulants ont déjà été remplacés par des conteneurs enterrés grâce à une politique volontariste. L'objectif fixé étant que l'ensemble du territoire communal soit desservi pour la fin de l'année.

**POUR TOUS LES AUTRES DÉCHETS,
LA DÉCHETTERIE DE CRUSEILLES
EST À VOTRE DISPOSITION**

Route des Moulins, 74350 CRUSEILLES
Tél. : 04 50 32 16 30

HORAIRES D'OUVERTURE

Du 1^{er} avril au 31 octobre

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	Fermé	15h00 - 18h30
Mardi au vendredi	Fermé	13h30 - 18h30
Samedi	Non stop de 8h30 à 18h30	

Du 1^{er} novembre au 31 mars

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	Fermé	15h00 - 18h00
Mardi au vendredi	Fermé	13h30 - 18h00
Samedi	Non stop de 8h30 à 18h00	

En dehors de ces heures, tout dépôt est interdit

PROJET DE TERRITOIRE DU PLATEAU DES BORNES



En 2011, 12 communes du Plateau des Bornes ont échangé autour de la gestion globale du territoire du plateau. Le caractère remarquable de ce territoire n'est plus à démontrer, en terme de patrimoine naturel (zones humides), et culturel (chasse, agriculture AOC, loisirs, qualité de vie, paysage). Une volonté commune de préserver et valoriser ce patrimoine s'est exprimée au travers d'une charte en 2012.

Les correspondants pour notre commune sont Mme Nathalie Henry et Mr Emmanuel Tissot.

11 communes ont signé ce document qui s'articule autour de trois axes et les actions planifiées pour 2015-2016 sont :

AXE 1 : PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

Gestion de zones humides remarquables - Marais de



Maculinea
nausithous ou
Azuré des paluds

La Croix, Marais de Mouille Gonin, Marais de Mouille d'Arve - présence d'un papillon protégé (l'azuré des paluds), et de plusieurs espèces végétales protégées (liparis de Loesel, Dactylorhize de Traunsteiner...). Les premières conventions avec les propriétaires et les travaux de gestion de végétation ont également débuté en 2010. Aujourd'hui, il convient de poursuivre l'entretien de ces trois marais dans le cadre du projet Plateau des Bornes, notamment par de la fauche, du bûcheronnage et du débroussaillage.

Lutte contre la prolifération des espèces invasives : organisation d'une journée de formation à destination des agents communaux et des élus volontaires.

AXE 2 : MAINTIEN DES PAYSAGES ET DE LA NATURE ORDINAIRE (CORRIDORS ÉCOLOGIQUES)

AXE 2 : MAINTIEN DES PAYSAGES ET DE LA NATURE ORDINAIRE (CORRIDORS ÉCOLOGIQUES)

Poursuite de l'enquête corridors en 2015 et 2016 (enquête ouverte à tous les habitants de la commune pour recenser les points de collision, d'écrasement et de passage de la faune sauvage).

Réflexion autour de la fréquentation d'engins motorisés sur le Plateau des Bornes pour définir un moyen de limiter les dégradations et les dérangements liés à la fréquentation anarchique du plateau par les engins motorisés.

AXE 3 : VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Elaboration d'un plan de sensibilisation pour l'aménagement et la mise en valeur du site de Mouille Marin en lien avec 3 autres sites (Etang de la Glacière sur Evires, Marais du Chênet sur Arbusigny, Etang des marquis sur Groisy). Analyse du potentiel d'aménagement, des thèmes à développer, proposition du type d'aménagement à mettre en place avec sa mise en œuvre (exemple pour mouille Marin : réfection du panneau signalétique, prolongement des barrières de sécurisation et nouvel aménagement).

Sortie découverte et organisation de la Journée des marais du Plateau des Bornes, visite sur le terrain, animation grand public, expositions, ateliers découvertes.

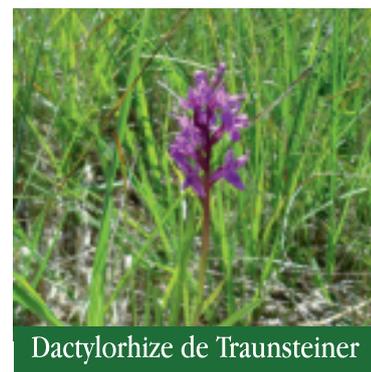


Liparis de Loesel

D'autres actions seront proposées pour les années suivantes (2017-2019), comme la réalisation d'un support itinérant de découverte du plateau (jeu ou exposition pour découvrir le plateau, qui a vocation à tourner entre les communes lors de manifestation), ou l'élaboration d'un livret découverte du plateau (petite brochure de découverte du patrimoine du plateau avec des cartes d'itinéraires de promenade).

Olivier Chamot Mars 2015

Crédit photo Asters



Dactylorhize de Traunsteiner

Afin de présenter la démarche et les travaux,
une réunion publique aura lieu :

Le mardi 07 avril à 19H30 à la salle polyvalente de Menthonnex-en-Bornes

LA FRUITIÈRE

Dans les débuts du XXème siècle, l'activité agricole est prépondérante et vitale pour les communes du Plateau des Bornes.

Le "produit lait" satisfait les besoins de consommation en autarcie. Sa faculté de transformation en fromage pouvant être conservé et transporté lui permet rapidement de devenir une source de revenus pour les échanges indispensables à la vie courante et au progrès.

Un recensement en 1896 fait apparaître déjà plusieurs points de travail collectif du lait produit par les fermes, minuscules pour une grande partie. Ainsi on apprend qu'à Margolliet on travaillait 91 200 kg/an, aux Petits-Pierres il se transformait 127 700 kg/an et 54 700 kg Chez Bastaly.

Une étude plus approfondie permettrait peut-être de retrouver des traces écrites de ce travail collectif du lait. Nous n'avons pas poussé la recherche.

Aussi on ne connaît pas les modalités de travail et de rétribution des producteurs ni du "fruitier". Nous ne pouvons pas affirmer que le système dit "du tour", en vigueur dans des fruitières plus anciennes (Jura), était la règle, mais peut-être...

La grande partie des coopératives du Plateau des Bornes date de la première décennie du XXe siècle.

Elles se sont rapidement constituées, encouragées notamment par le Préfet Ferrand, comme élément décisif du développement économique du département.

Ce sont des "Sociétés Coopératives Civiles Particulières" régies par le Code Civil et une loi du 29 décembre 1906.

LA COOPÉRATIVE DE MENTHONNEX EN BORNES

Elle est constituée le 14 mars 1910 en "société syndicale agricole" pour 10 ans.

Elle est forte de 57 membres et sise au hameau de "Chez les Maîtres".

1912 est la première année de plein fonctionnement avec 83 sociétaires et "forains" (porteurs de lait non sociétaires).

Une "mène" est réalisée au hameau de "La Rippaz". C'est un petit bâtiment équipé d'un nécessaire de pesage (et d'une pendule !). Là est regroupé le lait de La Rippaz, Margolliet, Chez Gatillon et Le Murgier. Il est transporté à la fruitière par un sociétaire qui soumissionne cette responsabilité.

COMMENT ÇA MARCHE ?

La fruitière fonctionne suivant le système de vente annuelle du lait à un fromager (fruitier) indépendant ou industriel. Celui-ci négocie toute la production annuelle sur un prix de base établi conjointement entre la Fédération des Coopératives Laitières et le Syndicat des Fromagers.

La "variable" est le "plus" ou le "moins" proposé par l'acheteur potentiel sur le prix de base, augmentée d'une somme forfaitaire nommée "étrenne", "épinglé" ou "incomptable" liée aux commodités de travail.

Les bâtiments et les installations et équipements appartiennent à la Société.

Le fruitier se rétribue avec la vente des fromages et autres produits (beurre...) qu'il fabrique ainsi qu'avec la valorisation du "petit-lait" (lactosérum, sous-produit du fromage) dont il nourrit les cochons qu'il élève. La porcherie est ainsi une annexe incontournable des installations mises à sa disposition.

La production bi-journalière des sociétaires est consignée sur le "carnet de fruitière". La récapitulation mensuelle servira à la paie des producteurs par le fruitier (souvent sa femme !).

La "vente du lait" est l'événement annuel qui, faute d'accord entre les parties, peut obliger le fruitier à déménager entre Noël et Nouvel An.

La production principale est "l'emmental".



La fruitière de Menthonnex

En 1920, ce sont 93 "propriétaires" qui décident devant notaire, la prolongation du système en place pour 10 ans. En janvier 1921, une tentative de "gestion directe" est engagée conjointement avec Arbusigny, Pers-Jussy et Fillinges. Elle se traduit par la constitution d'un "Consortium Fédératif de Coopératives de Productions Réunies" dont le siège est à Pers-Jussy.

Dans ce système de gestion directe, le fruitier est salarié de la société ou du groupement. C'est la société ou le groupement qui commercialise ses produits.

Le système s'avère trop lourd de gestion. Le consortium se dissout en février 1922. On repart sur l'ancien fonctionnement.

En avril, la fruitière vend 35 fromages pour un poids total de 2 405 kg.

En 1986, les 1 700 000 kg de lait ont été travaillés par le fruitier des Ets Girod.

1988, l'artisan fromager d'Arbusigny, Jacky Capt propose aux sociétaires de faire partie d'une union de coopératives, en association avec les fruitières d'Arbusigny et du Chaumet. La proposition est rejetée, le président démissionne ; mais en 1990, le travail en commun du lait avec Arbusigny

commence. La production de Menthonnex est alors d'environ 2 500 000 l de lait.

Cette Union des Coopératives sera acceptée en décembre 1992. Son but : « ... poursuivre jusqu'au bout le cycle commercial, (fabriquer), affiner, emballer, stocker et commercialiser la totalité de la production... ».

C'est l'adhésion au système adopté à Arbusigny en 1986 : Abandon des prix pondérés de l'emmental pour le prix du reblochon avec un pourcentage déterminé pour les deux parties soit : 72 % pour les producteurs et 28 % pour l'artisan fromager.

Les bénéfiques ou les risques sont ainsi partagés.

En 1997 ouverture du magasin de vente au détail.

En 2004 est décidée la fusion des Coopératives d'Arbusigny, Le Chaumet et Menthonnex en Bornes avec la création de la coopérative "LES FRUITIÈRES DES BORNES".



Par Roland Excoffier
Olivier Chamot

LES PRÉSIDENTS SUR LE SIÈCLE

On peut suivre sur les registres le nom des présidents successifs :

FOURNIER Jean-Pierre 1910 - 1912 ;
CARRIER Nicodème 1913 - 1922 ;
CHAMOT Lucien 1922 - 1928 ;
RICHARD Jean-Marie 1929 ;
BAUD Joseph 1930 ;
DURET Jean 1931 - 1932 ;
CARRIER Maurice 1933 ;
DURET Jean-Marie 1933 - 1937 ;
CHAMOT Félicien 1938 - 1940 ;
CHAMOT Emile 1941 - 1942 ;
DEMOLIS Albert 1942 - 1943 ;
CHAMOT Marius 1943 - 1948 ;
HENRY Léopold 1948 - 1949 ;
DURET Arsène 1950 - 1951 ;
BAUD Auguste 1952 - 1955 ;
CHAMOT Eugène 1956 ;
DURET Jean 1957 ;
DURET Sylvain 1957 - 1958 ;
CHAMOT Félicien 1958 - 1960 ;

JACQUEMOUD Jean 1961 - 1962 ;
CHAMOT Hubert 1963 - 1965 ;
CARRIER Jean 1966 - 1967 ;
DEMOLIS Lucien 1968 - 1971 ;
SUBLET Félix 1972 - 1974 ;
DUBOUCHET René 1975 - 1988 ;
DURET Michel 1988 - 1997 ;

L'Union des coopératives sera présidée par Éric DUBOUCHET.

La fusion en "Coopérative des Fruitières des Bornes" par Fabrice PÉGUET.

1951 : Saulnier Jacques est adjudicataire de la mène.
1954 - 55 : Saulnier René.
1956 - 57 : Démolis Joseph.
1958 - 59 : Démolis Lucien.*
1972 - 76 : Saulnier Serge.

La mène est suspendue par décision de l'assemblée générale de décembre 1976.

* Une mène à la côte aurait été créée en 1958 pour La Côte et Chez Labrisée (?)

ACTIVITÉS LIBÉRALES

● Mickaël BAF COP	Informatique des Bornes	07 81 47 87 00
● Sandrine BOCHET	Création de sites internet	06 51 03 93 77
● Thierry BOUSSAGEON	Maintenance incendie	04 50 68 46 90
● Catherine DELEBECQ	Traduction	04 50 68 03 10
● Marie-Annick DEMOLIS	Centre de soins naturels	06 64 33 43 73
● Sylvie HUGHES	Masseur Relaxologue	06 50 90 61 90
● Isabelle LIEGEY	Lingerie – Prêt à porter	06 65 39 91 67
● Sophie OBERT	Orthophoniste	06 18 64 34 72

COMMERCE DE PROXIMITÉ

CHEF-LIEU

● Le Bistrot des Bornes	Café - Restaurant	04 50 19 03 30
● Le Fournil de Menthonay	Boulangerie Pâtisserie	04 50 09 39 98
● Groupama	Assurances	09 74 50 34 19

ROUTE DE LA ROCHE

● L'Auberge des Bornes	Restaurant	04 50 77 18 61
● Le Garage des Bornes	Renault	04 50 68 11 53

ROUTE DE LA RIPP AZ

● Laboubé Anthony	Chef à domicile, traiteur	06 61 09 76 42
-------------------	---------------------------	----------------

ACTIVITÉS TOURISTIQUES

● Chambres d'hôtes La Bergerie	Mme CHANTIER	06 60 43 67 83
● Gîtes Les Refuges de la Rippaz	M. et Mme ROHRBACH	04 50 68 85 49

AGRICULTURE

PRODUCTION LAITIÈRE

- GAEC de Bornavin
- GAEC de Bornette
- GAEC La Brisée
- Dominique CARRIER
- Gérald BAUD
- Michel TROT TET
- Noëlle JAPPEL

PRODUCTION BOVINE

- Hervé DEMOLIS
- Chantal JACQUEMOUD

PRODUCTION OVINE

- Pierre DEMOLIS

PRODUCTION PORCINE

- GAEC de Bornette
- La Coopérative Laitière (VERDANNET)

TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION

- La Fruitière des Bornes (CAP T)
- La Ferme de Bornette (CHAMOT)

ARTISANAT

CONFECTION ET PETITES COUTURES

● Anne PIHOUEE	Coeur de Beurre	06 03 29 80 65
----------------	-----------------	----------------

DÉCORATION FLORALE

● Mélanie GASPERINI	MALYSS Déco	06 63 91 62 03
---------------------	-------------	----------------

ELECTRICITÉ

● Cédric JACQUEMOUD		06 73 88 12 96
---------------------	--	----------------

FERRONNERIE

● Olivier HALDIN		06 58 81 32 85
------------------	--	----------------

MAÇONNERIE

● Didier BIANCALINI		06 89 02 00 51
---------------------	--	----------------

TRAVAUX DE PEINTURE

● Annie MERLIN		06 75 79 20 97
----------------	--	----------------

MENUISERIE, CHARPENTE

● Hervé DEMOLIS		06 63 96 33 25
● Pierre DEMOLIS		04 50 68 41 13
● Kévin SUBLET		06 50 45 53 16

EBÉNISTERIE, TRAVAUX DE MENUISERIE BOIS, AMÉNAGEMENTS

● Pascal BOSSEZ		06 15 23 65 52
● Thierry TISSOT		06 63 91 71 71
● Marianne VALENTIN		09 50 48 38 95

PAYSAGISTE, ENTRETIEN ESPACES VERTS

● Jean-Michel BRAND	Brand Paysages	06 67 93 92 71
● Eric CARON	Cadre Vert Environnement	06 63 30 14 50

L'ÉTRANGE HISTOIRE DU CHÂTEAU DES AVENIÈRES À CRUSEILLES

Une histoire authentique et digne d'un roman, un livre écrit par Christian Regat, membre de la Salévienne.

Voici la trame d'une histoire bien étrange que vous pourrez retrouver dans ce livre, en vente sur le site internet de la Salevienne www.la-salevienne.org :

**UNE HISTOIRE
AUTHENTIQUE DIGNE
D'UN ROMAN**



« Construire un château au XX^e siècle et le poser dans les pâturages d'une montagne de Haute-Savoie, à plus de 1000 m d'altitude, est le début d'une histoire bien étrange. L'argent d'une Américaine millionnaire et le goût très sûr de sa compagne, fille d'un viticulteur bourguignon anobli par le pape, confèrent à la demeure tous les atouts de la beauté, du luxe et du confort. Après dix ans de vie commune, la compagne se laisse séduire par une autre Américaine et la propriétaire des lieux cherche à se « normaliser » en épousant un musulman, descendant des maharajas de Lahore. Fêru d'ésotérisme, celui-ci transforme le château en une demeure philosophale, déploie à ses pieds des jardins initiatiques et pare la chapelle d'un décor de mosaïques unique au monde, dédié aux cartes du tarot. Il agrandit même le château pour y placer un orgue. Avec l'argent de sa femme, il aménage une ferme modèle, apporte l'eau aux hameaux qui en étaient dépourvus, installe l'électricité dans une demi-douzaine de communes, ouvre à travers la montagne une route de 25 km, organise le ravitaillement aérien d'un observatoire sur le mont Blanc et institue une fondation pour offrir à la France le plus grand observatoire astronomique du monde. Sa mort mystérieuse sur la mer Rouge met un terme à ce projet. »

Livre en vente sur www.la-salevienne.org
au prix de 30 € (+5 € de port)
ainsi qu'à Images et Lettres à Cruseilles

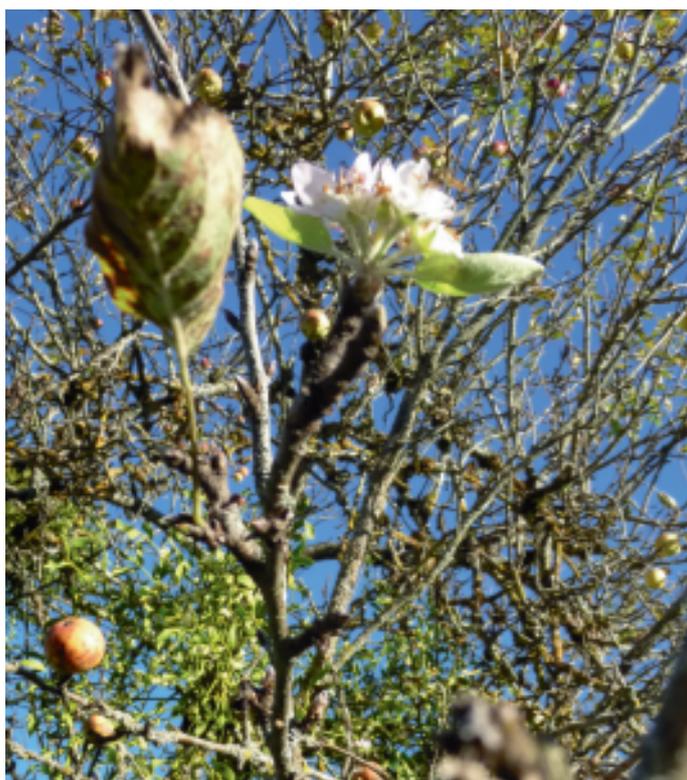
FLEURAIISON D'OCTOBRE

D'après météofrance.fr, l'automne* 2014 a été exceptionnellement doux. En cause, la persistance d'un flux de sud dominant au cours des trois derniers mois. Sur la période du 1^{er} septembre au 24 novembre, les températures ont été supérieures à la normale sur l'ensemble du pays, et ont dépassé les valeurs saisonnières** de 2 à 3 °C du Sud-Ouest au Nord-Est. La température moyenne sur la France devrait être supérieure de plus de 2 °C à la normale*. Cette valeur devrait faire de l'automne 2014 le deuxième automne le plus chaud depuis 1900, derrière celui de 2006.

D'où ce pommier portant fièrement fleurs et pommes en plein mois d'octobre ?

* automne météorologique : septembre-octobre-novembre

** moyenne de référence 1981-2010



© Photo Denis Brunet

LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES DU PAYS DE CRUSEILLES

QU'EST QU'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.) ?

Le relais assistantes maternelles (R.A.M.) est un lieu de rencontre et d'échanges pour les assistantes maternelles, les enfants et les parents. Il participe au décloisonnement entre les différents modes d'accueil au plan local. Il a également vocation à organiser l'information des parents et des assistantes maternelles (recensement de l'offre et de la demande, soutien aux fonctions d'employeur et de salarié). Son activité permet de susciter et de promouvoir la formation des assistantes maternelles, dont l'organisation et le financement incombent au conseil général.

Ce service gratuit, très attendu des assistantes maternelles agréées indépendantes, leur offre un lieu d'accueil où elles peuvent :

- échanger leurs expériences,
- se rencontrer avec les enfants pour des moments de jeux, d'ateliers,
- rencontrer les parents,
- etc ...

Attention, le relais n'est ni un organisme employeur, ni un lieu de garde.

Retrouvez la liste des assistantes maternelles

- de Menthonnex-en-Bornes sur : www.menthonnex-en-bornes.fr
- de Villy-le-Bouveret sur : www.villy-le-bouveret.fr

ASSISTANTES MATERNELLES MISES À L'HONNEUR

Sylvie Tissot, Véronique Guillaume et Stéphanie Tranchant, assistantes maternelles à Menthonnex, ont été mises à l'honneur pour leurs vingt ans de carrière lors d'une cérémonie à la CCPC. Cette soirée a permis de mettre en valeur leur professionnalisme, leur savoir-faire ainsi que leur responsabilité morale et éducative. En tout, huit assistantes maternelles fêtaient leurs dix ans d'activité, neuf leurs vingt ans, une ses vingt-cinq ans et quatre autres leurs trente ans et plus ! Nos vives félicitations à toutes.

Olivier Chamot



LES ASSISTANTES MATERNELLES TROUVENT AU RELAIS :

- des opportunités d'enrichissement professionnel grâce à des réunions d'information, des animations,
- un lieu d'écoute et de conseils, animé par une professionnelle de la petite enfance, qui aura pour mission la professionnalisation du métier d'Assistante Maternelle (information sur les droits, statuts et obligations, médiation...).

LES PARENTS TROUVENT AU RELAIS :

- la liste des nounous ayant des places de garde disponibles,
- une aide dans leur situation d'employeur (législation, démarches à effectuer, tarifs ...).

Relais d'Assistants Maternelles
du Pays de Cruseilles

126, Avenue des Ebeaux- 74350, CRUSEILLES

Tél : 04 50 32 38 78

Courriel : ram@ccpaysdecruseilles.org



Certaines assistantes maternelles des deux villages se retrouvent d'ailleurs plusieurs fois par semaine, pour le plus grand bonheur des enfants, au sein du foyer LES P'tious Bornains dans les locaux de la salle polyvalente de Menthonnex en Bornes.

Contactez-les !

RECENSEMENT MILITAIRE (OU RECENSEMENT CITOYEN)



ATTENTION, PROCÉDURE A SUIVRE DES 16 ANS !
Toute personne de nationalité française doit se faire recenser à l'âge de 16 ans.

OÙ ET COMMENT ?

À la mairie du domicile, muni de sa pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Si le jeune est handicapé ou invalide, il peut être dispensé de la Journée Défense et Citoyenneté. Dans ce cas il convient de présenter la carte d'invalidité et certificat médical obtenu auprès d'un médecin agréé.

Après recensement, une attestation à conserver précieusement est remise et est indispensable pour certains examens et concours !

POUR EN SAVOIR PLUS :  **Service-Public.fr**
Le site officiel de l'administration française

MÉDIATION

La mairie est de plus en plus saisie pour des conflits de voisinage... Signe de l'évolution de notre société ou malgré la profusion des moyens de communication, nous avons de plus en plus de mal à se parler.

Il est rappelé que le maire n'est pas un juge de paix et qu'il convient en cas de litige d'ordre privé de faire appel par exemple à la Maison Transfrontalière de Justice et du Droit, 26 avenue de Genève à St Julien en Genevois 04 50 74 86 86. Un accueil gratuit et anonyme est garanti.

AU VOLANT DES 15 ANS !

Depuis quelques mois, nos jeunes peuvent débiter l'apprentissage de la conduite dès 15 ans au lieu des 16 ans auparavant. Ainsi, ils peuvent passer leur permis de conduire dès leurs 17 ans et demi et conduire officiellement dès le jour de la majorité.

Sur cette période allant de un à trois ans, ils devront ainsi parcourir 3000 km, se rendre à trois rendez-vous pédagogiques dans leur auto-école et réussir l'examen du code bien sûr.

L'accompagnateur, quand à lui, doit être titulaire du permis de conduire depuis au moins cinq ans.



La conduite accompagnée c'est augmenter sa chance de réussite à l'examen (74% contre 55% via la filière classique).

C'est aussi réduire le coût du permis de conduire et diminuer ses risques d'accident !

Olivier Chamot

POUR EN SAVOIR PLUS :  **Jeunes.gouv.fr**

À PROPOS DES CHIENS ERRANTS (*)

De nouveau, beaucoup de réclamations concernant les chiens errants. Nous demandons à la population de ne pas laisser divaguer les chiens. Ils représentent, entre autre, un **réel danger** d'accident avec les véhicules ou les piétons.

Il est cependant inutile d'appeler en mairie, veuillez contacter la SPA de Marlioz avec laquelle la commune a signé une convention au 04 50 77 82 40. La SPA récupère les animaux, à la charge du propriétaire de payer les frais !



(*) Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

PANNES D'ÉLECTRICITÉ

Suite aux pannes d'électricité à répétition que connaît la commune depuis plusieurs années et malgré les nombreuses réclamations, la municipalité a décidé d'expédier un courrier à ERDF dont voici la copie.



Objet réclamation concernant les pannes d'électricité importantes et récurrentes sur Menthonnex en Bornes

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à vous informer personnellement des dysfonctionnements du réseau ERDF sur notre secteur.

En effet, notre commune a de nouveau été privée d'électricité durant 7 heures, le samedi 17 janvier 2015, et nous avons subi de nombreuses pannes courant janvier et février.

Ces incidents, qui se renouvellent chaque année lors des épisodes neigeux (nous vous rappelons également les pannes importantes de 2013 et les perturbations de 2014) ce qui pourtant ne représentent en rien des conditions climatiques exceptionnelles en hiver chez nous, deviennent insupportables et posent de graves difficultés à toute notre population notamment à nos entreprises et commerces locaux.

Nous avons également sur la commune des personnes malades, ayant besoin d'électricité pour faire fonctionner des appareils médicaux vitaux pour elles et dont elles ne peuvent se passer sans dommage.

Les points sensibles qui perturbent le réseau moyenne tension et provoquent ces coupures inopinées sont connus de vos services, pourtant nous sommes toujours dans l'attente de la fiabilisation de celui-ci, afin que la qualité et la continuité de la fourniture d'électricité soient assurées.

Nous nous permettons de vous rappeler qu'à l'occasion de la mise en souterrain du réseau basse-tension, notre commune s'est déjà largement substituée à vos obligations en faisant des travaux d'enfouissement du réseau moyenne tension, à cet effet je vous prie de trouver ci-joint un relevé des travaux réalisés de 2009 à 2012 par le Syane avec la participation financière de la commune.

Vous conviendrez que notre réclamation est tout à fait légitime et qu'elle pourrait être susceptible de donner lieu à saisine du Médiateur National de l'Energie.

Nous vous serions donc reconnaissant de bien vouloir vous pencher très sérieusement sur notre cas.

Comptant sur votre efficacité et votre promptitude, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Le Conseil Municipal,

Le Maire Guy DEMOLIS,

Les adjoints: Bernard SAILLANT, Sébastien PACCARD, Serge CHAMOT, Olivier CHAMOT,

Les conseillers municipaux : Serge RAGAZZONI, Emmanuel TISSOT, Dominique CARRIER, Nathatie HENRY, Jean-Claude CHARTRES, Magali STEICHEN, Mickaël BACOP, Rachel TERRY, Jocelyne BORNE

LE DON DE SANG, UNE CHAÎNE DE SOLIDARITÉ QUI SAUVE DES VIES



Epidémies de grippe ou de gastro-entérite, intempéries, ... autant de facteurs qui pèsent sur les dons et les collectes de sang au mois de janvier, les donateurs se faisant moins nombreux. Pourtant 10 000 dons de sang

sont nécessaires chaque jour pour soigner un million de malades par an. En ce début d'année, restons vigilants et mobilisés. La générosité des donateurs est indispensable chaque jour. Vous aussi, sauvez des vies, donnez votre sang ! Aucun traitement ni médicament de synthèse ne peuvent encore se substituer aux produits sanguins. Irremplaçables et vitaux, les produits sanguins sont indiqués dans deux grands cas de figure : les situations d'urgence, et les besoins chroniques, qui concernent des patients que seule une transfusion sanguine peut contribuer à guérir ou à soulager.

Des collectes sont organisées à Villy le Bouveret chaque mois de décembre, février et juillet. L'information est communiquée via des flyers disposés un peu partout dans nos villages. Venez nombreux !

C'est sans compter sur le succulent repas qui vous est offert après le don au Cercle Rural de Villy !

DONNER SON SANG : MODE D'EMPLOI

Pour donner son sang, il faut être majeur et avoir entre 18 et 70 ans. Pour donner son plasma et ses plaquettes, il faut avoir entre 18 et 65 ans. Une fois arrivé sur la collecte, et après avoir été accueilli par une secrétaire de l'EFS qui enregistre son inscription, le candidat au don remplit un questionnaire pré-don. Puis il est reçu par un médecin pour un entretien confidentiel, qui s'assure que le don ne présente pas de risque ni pour lui ni pour le receveur. Déclaré apte, le donneur signe alors une fiche qui matérialise son consentement, contresignée par le médecin.



Il est ensuite accueilli par une infirmière qui prélève les tubes échantillons qui serviront aux analyses. Le prélèvement peut alors commencer, pour une durée moyenne de dix minutes. Après un don de sang, il est important de se restaurer et de s'hydrater. Ce temps de convivialité permet à l'équipe de collecte de garder un œil sur le donneur : selon les organismes, un don de sang peut parfois affaiblir ! Il est d'ailleurs conseillé de ne pas pratiquer d'effort violent dans les heures qui suivent. Il faut compter entre 30 et 45 minutes pour l'ensemble du parcours du donneur.

Merci,
Olivier Chamot



www.dondusang.net

LA BORRÉLIOSE DE LYME OU « MALADIE DE LYME »

Petite tique, GROSSE MALADIE...

Les tiques peuvent transmettre des maladies, dont la **Maladie de Lyme**.



Évitez les tiques : dehors, portez des vêtements couvrant les jambes, les bras et le cou.

Soyez vigilant du printemps à l'automne.

Après toute sortie, inspectez-vous minutieusement la peau : plis, dos, tête... La tique peut être très petite et sa pique est indolore.

Si vous êtes piqué par une tique :

ôtez-la avec un **tire-tique** ou une pince à épiler sans appliquer **aucun produit** sur la tique (alcool, éther...), puis **désinfectez**.



Si une tache rouge apparaît plus tard :

consultez votre médecin, c'est peut-être un « **érythème migrant** », signe de la maladie de Lyme.

Cette maladie peut également se manifester par un **état grippal** (fièvre, courbatures...), sans forcément la présence d'un érythème migrant.

Sans traitement précoce, la maladie de Lyme peut devenir potentiellement grave et provoquer douleurs articulaires et musculaires, atteintes neurologiques, paralysie faciale, épuisement...



Pour en savoir plus : www.francelyme.fr

Association France Lyme

BP 10049/Arcueil - 94114 La Poste Arcueil PDC
contact@francelyme.fr

DÉTECTEURS DE FUMÉE OBLIGATOIRES DANS TOUS LES LOGEMENTS DEPUIS LE 8 MARS 2015

6 BONNES RAISONS D'INSTALLER UN DÉTECTEUR DE FUMÉE :

- | | |
|--------------------------|--------------------------------|
| 1 C'est obligatoire ! | 4 Il peut limiter les dommages |
| 2 Il donne l'alerte | 5 Il est bon marché |
| 3 Une efficacité prouvée | 6 Et facile à installer |



LE SAVIEZ-VOUS ?



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

- Bureaux de la CCPC 04 50 08 16 16
route du Suet - BP 35 - Cruseilles
✉ ccpc@ccpaysdecruseilles.org
🌐 www.ccpaysdecruseilles.org
- Service Ordures ménagères 04 50 08 16 18
- Service Assainissement 04 50 08 16 17
- Service Bâtiments 04 50 08 16 19
- Service des Eaux 04 50 44 23 67
N° astreinte (en cas d'urgence) 06 25 90 68 65
- Transports scolaires 04 50 08 16 04
- Architecte consultant (Tél.CCPC) 04 50 08 16 16
Permanence sur R.V. (gratuit) : 1^{er} et 3^e mercredi matin du mois
- Presbytère Cruseilles 04 50 44 10 14

CONTACTS MAIRIE

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Martine Brand
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
✉ 04 50 68 41 68 - Fax : 04 50 68 27 35
✉ accueil@menthonnex-en-bornes.fr
🌐 www.menthonnex-en-bornes.fr

LE MAIRE

Guy Démolis ☎ 06 68 39 12 73
Est en principe disponible en mairie tous les matins, du lundi au samedi (de préférence sur rdv).

LES ADJOINTS

Bernard Saillant ☎ 06 62 71 40 31
Ecole, cantine, garderie

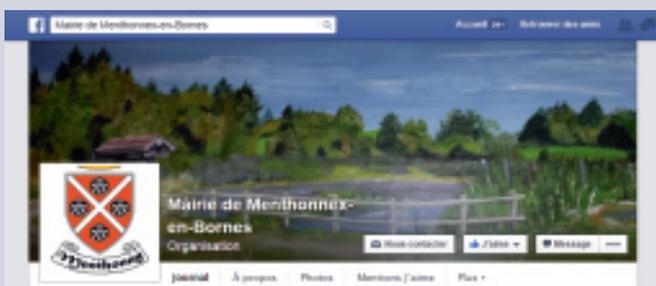
Sébastien Paccard ☎ 06 74 89 28 39
Urbanisme et assainissement

Serge Chamot ☎ 06 65 47 84 76
Voirie, réseaux, déneigement

Olivier Chamot ☎ 07 60 99 77 15
Gestion du patrimoine et des bâtiments communaux

Menthonnex sur Facebook

www.facebook.com/pages/Mairie-de-Menthonnex-en-Bornes/351567638371397



RÉSERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE, DE TABLES ET BANCS

Auprès de l'adjoint en charge des bâtiments :
M. Olivier Chamot 04 50 68 24 95

URGENCES

SAMU	15
POLICE OU GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	112

- Gendarmerie de Cruseilles 04 50 44 10 08
- Centre antipoison de Lyon 04 72 11 69 11

Hôpitaux

- Centre Hospitalier d'Annecy 04 50 63 63 63
- Centre Hospitalier Alpes Léman 04 50 82 20 00
- Hôpital de St Julien en Genevois 04 50 49 65 65

Pharmacie de garde 3237

34ct la mn + coût communication depuis un mobile.

En indiquant votre code postal, ce service vous indiquera la pharmacie de garde sur votre secteur.

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

- École de Menthonnex-en-Bornes 04 50 68 05 62
✉ ce.0740202T@ac-grenoble.fr
- École de cole de Villy-le-Bouveret 04 50 68 08 91
✉ ce.0740206X@ac-grenoble.fr
- Cantine et garderie périscolaire 04 50 51 61 68
Horaires de la garderie : le matin de 7H30 A 8H30
le soir de 16H30 A 18H30
- Collège Louis Armand 04 50 44 10 78
- Transports scolaires (CCPC) 04 50 08 16 04

ADMINISTRATIONS - SERVICES PUBLICS

- Préfecture d'Annecy 04 50 33 60 00
- Sous-préfecture de St Julien 04 50 35 13 13
- Trésorerie de Cruseilles 04 50 44 10 51
- CTD de St Julien (routes départementales) 04 50 49 20 24
- DDT - Unité territoriale 04 50 33 78 00
- Poste 04 50 44 17 49
- Pôle Emploi (numéro unique) 39 49
- Déchetterie de Cruseilles 04 50 32 16 30
- ERDF (accueil dépannage) 0810.333.074

SANTÉ

- Cabinet de soins infirmiers (Cruseilles) 04 50 44 10 62
- ADMR (Soins - SSIAD) 04 50 44 05 24
- ADMR (Aide à domicile) 04 50 44 09 45

SOCIAL

PÔLE MÉDICO SOCIAL

87 route d'Annecy – 74350 Cruseilles

- Assistantes sociales 04 50 44 01 19
Rendez-vous possibles avec les assistantes sociales.
- Médecin PMI
Médecin tous les jeudis après-midi sur RDV.
Pédiatre le 1er mercredi matin du mois sur RDV.
- Puéricultrices 04 50 44 01 19
Sans rendez-vous le jeudi de 9h00 à 11h30.
Il est recommandé d'appeler avant de se présenter.
- Sage-femme 04 50 33 20 04
- La Maison de la Petite Enfance :
Relais Assistantes Maternelles 04 50 32 38 78
126 avenue des Ebeaux - 74350 Cruseilles
- Brin de Malice 04 50 64 02 53
(Crèche / Halte Garderie)
126 avenue des Ebeaux - 74350 Cruseilles
- ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) 04 50 44 09 45
- SSIAD (Service de soins à domicile) 04 50 44 05 24
- Mission Locale Jeune 04 50 49 43 88
26 avenue de Genève - 74160 Saint Julien en Genevois
Cruseilles :
Renseignements à la mairie 04 50 32 10 33
Permanence :
140 rue des Prés Longs - 74350 Cruseilles
Mme BERTHOUD, jeudi 8h30-11h30 04 50 27 89 57

CULTURE - LOISIRS

- Bibliothèque 04 50 44 22 85
- Centre nautique de Cruseilles 04 50 44 12 68
- Ecole de musique 04 50 44 09 03
- Office de tourisme 04 50 27 70 96

SA MONT-BLANC

au coeur du Pays de Cruseilles



S·A·MONT-BLANC

BATIR EN CONFIANCE

Travaux en cours

« LE COTEAU DE MENTHONAY »

à Menthonnex-en-Bornes



Un bâtiment
Basse
Consommation
(BBC),
14 logements
locatifs,
une insertion
paysagère
de qualité



« LE SÉRÉNA »

à Cuvat

Au coeur
du chef-lieu,
un bâtiment BBC
de 13 logements
en accession
aidée,
livré en mars
2014



Récemment livré

Prochaine
commercialisation

« LES CLARINES »

à Cuvat



Au sein
d'un programme
de villas et
logements
collectifs,
un bâtiment
de 8 logements
en accession aidée
au coeur
du chef-lieu

SA MONT-BLANC - 04 50 88 54 00 -

www.samontblanc.com